

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LANDES

DE LA COMMUNE D'YCHOUX

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation

26.03.2009

Date d'affichage

Séance du : 31 mars 2009

L'an : deux mille neuf-----
et le trente et un mars à dix-neuf heures-----

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre-----
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de-----
Monsieur **Marc DUCOM, Maire** -----

Présents : Mmes VIGREUX - BORGES – COTTERET- DUBOIS - LAPASSOUZE
Mrs. DUCOM –JOUCLA - GULLION – CHARRIER - BODON – ROUMEGOUS –
PLAGARO - CASTAGNÈDE

Absent excusé : Mrs. ECHANIZ - GOICOECHEA

Secrétaire de séance : M. Vincent CASTAGNÈDE

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Administratif 2008 – FORET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - FORET
--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote le Compte Administratif 2008 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Prévus :	72 767,00
Réalisé :	70 432,85
Reste à réaliser :	-

Recettes

Prévus :	72 767,00
Réalisé :	49 936,98
Reste à réaliser :	-

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Prévus :	297 429,00
Réalisé :	203 393,58
Reste à réaliser :	-

Recettes

Prévus :	297 429,00
Réalisé :	459 100,04
Reste à réaliser :	-

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 20 495,87

Fonctionnement : 255 706,46

Résultat global :		235 210,59
--------------------------	--	-------------------

Objet de la délibération :

Affectation des résultats 2008 – Budget Communal

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008 le .

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	191 228.90
- un excédent reporté de :427 555.21	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	618 784.11
- un excédent d'investissement de :	1 017 088.21
- un déficit des restes à réaliser de :	1 439 826.00
Soit un besoin de financement de :	422 737.79

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2008 : EXCEDENT 618 784.11

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) ...422 737.79

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 196 046.32

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 1 017 088.21

Objet de la délibération :

Affectation des résultats 2008 – Budget Forêt

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008 le .

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	101 106.83
- un excédent reporté de : 154 599.63	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	255 706.46
- un déficit d'investissement de :	20 495.87
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	20 495.87

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2008 : EXCEDENT 255 706.46

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 20 495.87

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 235 210.59

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 20 495.87

Objet de la délibération :

Approbation des comptes de gestion 2008
De Madame le Receveur

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008 :

➤ De la Commune

établis par Mme Le Receveur de Parentis en Born.

Objet de la délibération :

Approbation du Budget Primitif 2009
FORET

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions du Budget Primitif Forêt de l'exercice 2009 :

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	20 496,00
RECETTES	20 496,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	235 210,00
RECETTES	235 210,00

Objet de la délibération :

Approbation du Budget Primitif 2009
COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2009 :

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	2 077 433,00
RECETTES	2 077 433,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	1 656 871,00
RECETTES	1 656 871,00

Objet de la délibération :

Vote des taux d'imposition 2009

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Considérant les bases 2009 aux montants suivants (en Euros) :

	Bases 2009 notifiées
Taxe d'habitation	1 341 000 €
Taxe sur le foncier bâti	1 485 000 €
Taxe sur le foncier non bâti	129 700 €

Compte tenu de ces informations et après avoir entendu les éléments constitutifs du budget primitif pour 2009, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D' APPLIQUER une augmentation des taux de 3 %.
- De FIXER ces derniers de la manière suivante :
 - Taxe d'habitation 11,92 %
 - Foncier bâti 14.32 %
 - Foncier non bâti 27.51 %

Objet de la délibération :

Taxe d'urbanisme PC 33206M1014 – 2^{ème} échéance

Considérant que le Club House du Ball Trap Ychouais est communal, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à payer la 2^{ème} et dernière échéance de la Taxe d'Urbanisme dont ce Club est redevable auprès des services fiscaux.

Le montant de cette taxe s'élève à 2 738,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal à l'article 63513.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, à Ychoux, le 31 mars 2009.

Le Maire,

Marc DUCOM